

## Groupes ADULTES de l'École de Plongeon

### Informations générales

### Saison 2023-2024

#### Inscription

Chaque athlète (pour le mineur les représentants légaux) :

1. Rempli sa demande d'admission ou de renouvellement online ;
2. S'acquitte de sa cotisation online afin de valider son inscription.

Attention : dans aucun cas les renouvellements ne sont automatiques.

Groupes	Inscription par semestre (CHF)	Inscription à l'année (CHF)	Horaires
<b>Adultes Loisir MARDI</b> (17 ans et plus) 1 fois par semaine 120 minutes	550.-	-	Mardi 19h-21h
<b>Adultes Loisir JEUDI</b> (17 ans et plus) 1 fois par semaine 120 minutes	550.-	-	Vendredi 18h15-20h15
<b>*Masters</b> (17 ans et plus) 2 fois par semaine 120 minutes	-	1050.-	Mardi 19h - 21h et Vendredi 18h15-20h15
<b>***AIRLOOP</b> (17 ans et plus) 1 fois par semaine 90 minutes Complément à sec uniquement	490.-		Jedi 19h00 – 20h30

\*L'inscription en groupe MASTERS suppose la motivation à participer aux concours Masters/Seniors organisés au niveau local, régional voire national. Il faut donc s'assurer auprès du responsable du cours que le niveau requis est atteint ou atteignable.

\*\*\*L'inscription au complément à sec à AIRLOOP est possible pour les adultes ou masters inscrits au minimum à un cours par semaine dans l'eau. Celle-ci se fera directement auprès de l'entraîneur et une facture complémentaire vous parviendra par mail.

---

## Participation financière

### Cotisation membre

Pour être membre du club selon les statuts, chaque athlète doit payer la cotisation membre annuelle d'une valeur de 10.-Chf

---

### Participation financière sur les frais d'entraînement

- La participation financière comprend la participation aux entraînements encadrés et la carte d'entrée aux piscines publiques Ville de Genève durant les heures d'entraînements attribuées au groupe (valeur 80,- CHF)
- La participation financière est due pour un semestre. Aucun remboursement n'est tenu de la part du GN1885 en cours de saison quel que soit la raison.
- **Rabais de famille sur la participation financière** : 10% dès 2 athlètes, 20% dès 3 athlètes, 30% dès 4 athlètes et les suivants.

---

### Carte d'entrée aux piscines publiques Ville de Genève

- La carte d'entrée aux piscines publiques de la Ville de Genève sera transmise à votre entraîneur dès qu'elle sera émise par le Service des Sports de la Ville de Genève.
- Le délai de transmission de la carte d'entrée est dépendant de la date de validation de votre inscription, de votre paiement ainsi que du traitement de la demande par les Services des Sports de la Ville de Genève.
- En cas de perte, une carte de remplacement est à demander exclusivement au Service des sports qui vous la facturera CHF 15.-

---

### Licence Swiss Aquatics Diving et frais de start

La licence Swiss Aquatics Diving et les frais de start sont dus uniquement si dans le cas de participation à une compétition durant la saison.

La licence est à la charge de chaque membre, en plus de la cotisation annuelle susmentionnée. Elle est valable du 1er septembre au 31 août. Elle sera facturée en supplément en cas de besoin.

La licence n'inclut par ailleurs pas les frais de déplacement, de séjour et d'inscription aux compétitions auxquelles les plongeurs sont appelés à participer. Ces frais sont facturés séparément lors de chaque évènement.

---

## Équipement du Club

- Notre partenaire équipementier est Akron. Nous demandons à tous nos athlètes d'utiliser le plus possible le matériel de ce fournisseur.
- Pour tous les rassemblements du club (entraînements, compétitions, stages, camps et manifestations) le port de l'équipement du club est obligatoire.
- L'équipement peut être commandé et acheté directement sur le site internet du club <http://www.gn1885.ch>.



## Conditions générales

### En payant la cotisation, chaque membre (si mineur, le représentant légal) :

- Atteste avoir pris connaissance du contenu des statuts de GN 1885, des règlements en vigueur des installations sportives mises à disposition par la Ville de Genève, des règlements de Swiss Aquatics et accepte de s'y conformer;
- Décharge le GN 1885 de toutes responsabilités notamment en cas de vol, maladie ou accident survenu en lien avec son utilisation des installations ou la pratique de son activité.
- Autorise le club du Genève Natation 1885 de prendre des photos à des fins de diffusion et de promotion de l'activité sportive et de ses valeurs.

### Concernant l'utilisation de vos informations personnelles :

- Les informations personnelles que vous nous transmettez à l'occasion de votre demande d'admission seront utilisées pour assurer le traitement de votre demande, ainsi que pour l'envoi de la facture.
- Les photographies peuvent être publiées sur les réseaux sociaux, sites internet des clubs concernés et pour l'usage précité.
- Vos informations personnelles sont enregistrées dans un fichier informatisé par le club GN 1885 et conservées pendant une durée de 10 ans.
- Pendant cette période, nous vous garantissons la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.
- L'accès à vos données personnelles est strictement limité au personnel administratif et aux entraîneurs.
- Sachez que vous avez la possibilité d'accéder à vos informations personnelles, de les rectifier et d'en demander leur effacement.

*L'administration*

*GN1885*